Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20261109-09_11_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU LUNDI 09 NOVEMBRE 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 30/10/2026	Le Lundi neuf Novembre deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, QUELENNEC Marie-Françoise, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, SALIOU Sylviane, MER Serge, PRIGENT Gwénaëlle, QUERE Laurent, LE SAOUT Carole, DABERNAT Anne, LE BRAS Olivier, CREAC'H Annie, PAUGAM Thomas.
En exercice: 19	*Absents excusés:* PAUGAM Jean-Luc*, pouvoir donné à Serge MER JACQ Jérôme*, pouvoir donné à Jean JEZEQUEL
Présents: 17	
Votants: 19*	
Pour: 19	
Contre 0	
Abstention: 0	
Délibération N°: 09-11-2026	*Secrétaire de Séance:* CREAC'H Annie

Objet : ARBRE DE NOËL DE L'ECOLE : SUBVENTION DE LA COMMUNE POUR 2026 A L'APEL DE PLOUGOURVEST

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'organisation d'un Arbre de Noël par l'Ecole Privé Notre Dame en décembre 2026,
Monsieur le Maire

EXPOSE au Conseil municipal la demande de participation financière formulée par la Présidente de l'APEL Notre Dame de Plougourvest dans le cadre de l'organisation de l'arbre de Noël destiné aux enfants scolarisés. Cette manifestation contribue à la vie scolaire et permet d'offrir aux enfants un moment convivial à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Afin de soutenir cette initiative, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention à l'APEL pour contribuer au financement de cette manifestation.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT d'accorder une subvention de **1 000.00€** pour participer à aux frais liés à l'organisation de l'arbre de Noël 2026 de l'Ecole Notre Dame de Plougourvest. La subvention sera versée directement à l'APEL de Plougourvest.

PRÉCISENT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;

CHARGENT Monsieur le Maire de signifier cette décision auprès des responsables de l'Ecole, de l'APEL ainsi qu'auprès de toute autorité qualifiée.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20261109-09_11_2026-DE

Ainsi fait et délibéré, le 09/11/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, *Maire*	*Mme CREAC'H Annie* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du 13/11/2026* *- transmission au contrôle de légalité le 13/11/2026*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Commune de PLOUGOURVEST – Séance du 09 Novembre 2026